

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 février 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 V. 2 Vœu relatif à l'accès à une alimentation de qualité pour tous les Parisiens.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que l'alimentation durable, en produits sains, représente un enjeu déterminant de santé publique, mais aussi social et environnemental ;

Considérant que le projet de la Ville de Paris « les 4 saisons solidaires » a pour objectif de permettre à tous de se nourrir avec des produits fermiers locaux, frais et sains, à des prix accessibles, de développer un modèle d'approvisionnement alternatif en soutenant les petits producteurs locaux pratiquant l'agriculture biologique ou paysanne et l'élevage en plein air, d'encourager la réflexion collective autour de nos modes de production et de consommation ;

Considérant que malgré les efforts déjà engagés par la Ville, l'accès à des produits alimentaire de qualité reste malaisé à Paris, notamment pour les publics les plus défavorisés, en particulier les bénéficiaires de minima sociaux, de prestations sociales ou les personnes accueillies en centre d'hébergement ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris pour l'aide aux personnes en situation de précarité alimentaire, par le soutien à de nombreuses structures proposant de l'aide alimentaire ;

Considérant que la Région Île-de-France n'a pas reconduit en 2016 le dispositif ALISOL dont l'objectif était « la distribution à bas prix de produits locaux, bio ou de qualité à destination de personnes en situation de précarité » ;

Considérant l'action n°33 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion visant à refondre l'aide alimentaire, et à mieux répartir l'offre sur Paris ;

Considérant que l'action n°31 du Pacte parisien visant à doubler le nombre de restaurants solidaires et à s'orienter davantage vers une restauration digne, chaude et assise ;

Considérant que la Ville de Paris lance une stratégie sur l'aide alimentaire à partir du 2e trimestre de 2017, afin d'améliorer le pilotage avec l'État ;

Considérant que cette action peut entrer dans le cadre de la Grande Cause et, à ce titre, bénéficier de crédits budgétaires ;

Sur proposition de MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Didier LE RESTE, Mme Fanny GAILLANNE et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

La Ville de Paris détermine les conditions nécessaires au lancement en 2017 d'un appel à projets parisien visant à accompagner l'accès à une alimentation de qualité, saine et durable en direction des personnes en situation de grande précarité.